

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois, — 10 » — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste. 6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn. 9 — 02 — Omnibus-Mixte. 11 — 33 — soir, Omnibus-Mixte. 4 — 13 — Express. 7 — 22 — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte. 8 — 20 — Omnibus-Mixte. 9 — 50 — Express. 12 — 38 — Omnibus-Mixte. 4 — 44 — soir, Omnibus. 10 — 30 — Poste. Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43s.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces... 20 c. la ligne. Dans les réclames... 30 — Dans les faits divers... 50 — Dans toute autre partie du journal... 75 —

RESERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions regu et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

ÉLECTIONS

Au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.

Nous rappelons que les candidats sont:

POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL.

Canton de Saumur sud.

M. BUCAILLE, conseiller sortant, rééligible; M. BURY, membre du conseil municipal faisant fonctions de maire de Saumur, candidat démocratique.

Canton de Doué.

M. RAOUL DE LA SELLE, maire de Meigné, conseiller sortant, rééligible.

POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Canton de Saumur sud.

M. BRÉCHIGNAC, propriétaire à Saumur. M. EDOUARD GIRARD, avocat, membre du conseil municipal de Saumur; M. LAMBERT-LESAGE, conseiller sortant, rééligible;

Saumur nord-ouest.

M. HENRI DELAVAU, conseiller sortant, rééligible.

Canton de Doué.

M. GUIONIS-JOUBERT, maire de Doué, conseiller sortant, rééligible.

Canton de Gennes.

M. GUSTAVE DE FOS, conseiller sortant, rééligible.

Chronique Politique.

Un incendie à Brème; l'incendie de Péra, à Constantinople; quelques arrestations à Livourne d'Italiens suspects; une brève mention de la fête nationale du Statut, qui n'a été troublée, cette année, à Florence et dans les provinces, par aucun orage révolutionnaire; deux mots sur la dernière séance du Parlement italien et des Cortès espagnoles: voilà l'actif des nouvelles extérieures du jour.

On écrit de Genève, 7 juin.

Une affiche signée par les principaux ouvriers convoque, pour ce soir, en assemblée nationale populaire, tous les travailleurs suisses pour répondre par une éclatante manifestation à la décision des patrons de l'industrie du bâtiment et des autres qui se sont joints à eux. On craint des événements graves pour demain.

La rupture est définitive entre la gauche constitutionnelle et la gauche radicale.

M. Picard n'a pas accepté les conditions qui lui étaient tracées par la lettre de M. Grévy.

Voici en quels termes l'Avenir national, sous la signature de son rédacteur en chef, constate et apprécie cette rupture:

« La séparation, depuis si longtemps prévue, désirée par ceux qui aiment les positions et les attitudes nettes, est enfin accomplie. Tout le monde sait maintenant qu'il y a deux gauches: l'une prête, sauf les nuances, à faire ce qu'ont fait M. Daru et M.

Buffet; l'autre, absolue, immuable dans ses revendications.

« Ceux des membres de la gauche radicale qui, depuis un an surtout, fermant les yeux à l'évidence, et contrairement aux conseils de leurs amis sincères, se sont obstinés à croire qu'on pouvait combiner, amalgamer des caractères, des idées, des aspirations inconciliables, peuvent voir aujourd'hui combien ils se sont trompés.

« Ils renoncent enfin, et très-nettement, à ces transactions, à ces compromis, à ces rapprochements où, des deux côtés, tous les membres de la gauche auraient fini par se perdre.

« Heureusement, il n'est pas trop tard. Et si, comme nous n'en doutons pas, la gauche radicale se maintient ferme et marche droit sur le terrain où la lettre de M. Grévy la place, elle saura bientôt ce qu'elle a gagné, dans le parti démocratique, en influence, en considération, et combien, en se concentrant, elle s'est fortifiée.

Le même journal donne la liste des députés qui composent aujourd'hui la gauche radicale:

« MM. Emmanuel, Arago, Bancel, Crémieux, Desseaux, Dorian, Esquiro, Jules Favre, Jules Ferry, Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Girault, Glais-Bizoin, Grévy, Larrieu, Magnin, Ordinaire, Pelletan, Jules Simon. »

Ils sont donc dix-neuf radicaux contre dix-sept constitutionnels.

Les dix-neuf ne contiennent-ils le germe d'aucune séparation nouvelle? Le radicalisme de M. Gambetta est-il de la même nature que le radicalisme de M. Jules Favre?

Nous ne sommes pas au bout de ces évolutions, on peut en être certain.

L'histoire du groupe des Cinq est là pour attester que le petit nombre est une garantie peu sûre contre d'inévitables dissidences.

HAUTE COUR DE JUSTICE.

L'arrêt de la chambre d'accusation renvoie devant la chambre de jugement, qui sera ultérieurement convoquée:

1° Quarante individus accusés de complot contre la sûreté de l'Etat et contre la vie de l'Empereur (articles 86, 87, 88 et 89 du Code pénal), savoir:

Asquillière, Asnoner (en fuite), Ballot, Basmaison, Bayol, Beaury, Benel, Béron, Bocquet, Bousquin, Chassaingne, Cournot, Derin, Dupont, Fayolle (en fuite), Ferré, Flourens (en fuite), Fontaine, Gareau (en fuite), Godinot, Gois, Greffier, Grenier, Gromier, Guérin, Jacquard, Joly, Lerenard, Letouze, Mégy, Moilin, Pasquelin, Pellerin, Petiau, Ramet, Razoua, Roussel (en fuite), Ruault, Ruisseau, Sappia, Schastène, Soret, Tibaldi (en fuite), Verdier, Villeneuve (Jean-Louis), Villeneuve (Henri), Vitel (en fuite);

2° Vingt-deux accusés d'attentat contre la sûreté de l'Etat (art. 87, 89 et 91 (C. P.), savoir:

Bailly, — Berger, — Bertrand, — Biré, — Bologne, — Carme, — Cellier, — Clayeis, — Debeaumont, — Dereure, — Flourens (déjà compris dans la précédente catégorie), — Gromier (même situation), — Jarrige, — Lannay, — Lyon, — Mabille, — Meusnier, — Notrel, — Ochs, — Penigot, — Prost et Roudet;

FRUILLÉTON.

LE TOURNOI DE BRETAGNE,

Par FRANCIS TESSON.

(Suite et fin.)

VIII.

De nombreuses passes d'armes avaient eu lieu; plus d'un brave avait mordu la poussière; plus d'un chevalier, désarçonné par la lance courtoise de son adversaire, avait dû renoncer à la lutte.

Le parti des assaillants surtout avait éprouvé des revers sensibles.

Les tenants, au contraire, semblaient sûrs du triomphe. Ils restaient une vingtaine encore, fermés dans leurs étriers et impatients de fournir leur course à tour de rôle.

Leurs adversaires hésitaient quelque peu à se mesurer contre eux.

Le tournoi, fort animé au début, se ressentait de cette hésitation: l'ardeur languissait, l'ennui s'appesantissait vaguement sur l'assistance.

En ce moment un chevalier tenant la visière baissée fit son entrée dans le camp des assaillants.

Les hérauts chargés de décrire les figures du blason de chaque chevalier demeurèrent silencieux à son arrivée, par la raison toute simple que le nouveau venu avait voilé d'un morceau de soie rouge les figures blasonnées de son écu.

Ils durent se contenter de jeter à la foule, que cette singularité réveillait de sa torpeur, ces trois mots bien faits pour surexciter les imaginations en quête de mystère:

— Un chevalier inconnu.

S'il n'exposait ni titre ni blason pour témoigner de sa noblesse, il montrait, en revanche, une prestance si altière que nul ne douta un instant qu'il n'appartint à quelque illustre maison.

— S'il se cache, disait l'un, c'est qu'il a fait une gageure.

— Ou un vœu à la Vierge, disait un autre.

— Qui sait? disait un troisième; c'est peut-être le fils du roi de France qui veut se mesurer avec les chevaliers bretons, et qui craint de les éblouir en se faisant connaître.

Les suppositions allaient leur train.

La curiosité s'éveillait partout à la vue de cet inconnu, et dans la tribune ducal, Jehanne, l'héroïne de

la fête, se penchait curieusement vers le comte de Blois, son époux, et lui disait avec cet irrésistible accent de la femme aimée:

— Si vous savez son nom, daignez me le confier, messire?

Mais le comte de Blois ne put, à son grand regret, hélas! exaucer le premier souhait de la douce fiancée.

Le chevalier inconnu, cependant, poussa son cheval au milieu de la carrière et haussa la main pour défier le parti adverse au combat.

Un des tenants s'élança aussitôt à sa rencontre.

Les trompettes des hérauts d'armes sonnèrent et la lutte commença.

Dès le premier coup de lance, le chevalier inconnu enleva la visière à son ennemi, qui roula à terre.

Des applaudissements éclatèrent sur tous les gradins et acclamèrent ce coup de maître.

Un autre tenant s'élança pour soutenir l'honneur de son parti.

Après quelques passes savantes, il mordit la poussière à son tour et, l'épée de son adversaire sur la gorge, il dut s'avouer vaincu.

Les applaudissements redoublèrent.

Ce fut un tumulte indicible dans les deux camps. A l'un des bouts de la lice, on entourait le vainqueur, on le félicitait de son habileté, on surexcitait sa vaillance.

A l'extrémité opposée, les tenants, consternés d'abord de leur double défaite, s'encourageaient maintenant à redoubler d'ardeur et juraient de désarçonner ce présomptueux adversaire.

Et de nouveau la duchesse Jeanne laissait envoler vers le comte de Blois le plus doux de ses sourires et lui disait:

— De grâce, messire, confiez-moi le nom de cet heureux vainqueur.

Les trompettes sonnèrent une nouvelle course.

Comme si la double lutte qu'il avait soutenue, loin de l'épuiser, lui eût communiqué des forces nouvelles, le chevalier sans nom et sans blason jeta de plus belle un menaçant défi à ses adversaires.

Ils restaient quatorze en tout, quatorze hommes résolus, quatorze lances vaillantes, quatorze fermes épées, la fleur de la noblesse du duché.

Quand ils s'avançaient, l'arme haute, sur leurs destriers caparaçonnés, on eût dit quatorze géants bardés de fer, quatorze forteresses hautaines, animées tout à coup par une fée magique.

Oser leur résister semblait folie; espérer les vaincre paraissait être un de ces rêves monstrueux qu'enfante la fièvre.

Et pourtant ces géants furent vaincus; et pourtant ces inexpugnables tours jonchèrent le sol.

3° Trois accusés de pillages de propriétés particulières, en bande et à force ouverte (art. 96, 97 et 98) :

Blaizot, — Bodin — et Laygue ;

4° Un accusé de tentative de pillage (art. 2 et 97) :

Flourens, déjà deux fois nommé ;

5° Un accusé de tentative de meurtre (art. 2 et 395 du Code pénal) :

Prost, déjà compris dans la deuxième catégorie ;

6° Un accusé d'assassinat (art. 2, 296 et 304 du Code pénal) :

Mégy, impliqué dans les quarante-huit de la première catégorie ;

7° Deux enfin, accusés de provocation à un attentat contre la vie de l'Empereur et de complicité du même crime (art. 89 du Code pénal) :

Gromier (première et deuxième catégorie), — Félix Pyat.

En tout, et défalcation faite des doubles emplois, soixante-douze accusés, dont cinq en fuite.

Quant aux douze personnes qui avaient été mises en liberté provisoire par ordonnance de M. Lascoux, prise en vertu de son pouvoir discrétionnaire, l'arrêt de la Haute-Cour déclare qu'il n'y a lieu à suivre à leur égard sur les chefs d'accusation retenus à la charge des soixante-douze autres, et ordonne leur mise en liberté définitive. On nous affirme qu'il n'y a aucune réserve du parquet pour les poursuivre à raison de délits justiciables de toute autre juridiction.

INCENDIE A CONSTANTINOPLE.

Une dépêche de Constantinople, en date du 6 juin, six heures du matin, annonce qu'un incendie terrible a éclaté hier dans l'après-midi ; il n'a pu être localisé que vers minuit. Il s'était étendu avec une rapidité effroyable, car le vent soufflait très-fort.

L'ambassade d'Angleterre, les consulats d'Amérique et de Portugal, le théâtre Naoum, le patriarcat arménien, plusieurs églises et mosquées, plusieurs milliers de maisons et de magasins, le plus riche quartier de Péra, ont été complètement détruits. On compte plusieurs morts et plusieurs blessés.

Le feu flambé encore en divers endroits. Les pertes sont incalculables ; elles s'élèvent assurément à plusieurs millions de livres.

Les fils électriques reliant Péra au reste de l'Europe ont été cassés. Les communications ont été rétablies ce matin jusqu'au point le plus éloigné, grâce à l'excessive activité qu'a déployée l'administration télégraphique. Beaucoup de familles sont sans asiles ; les rues sont le théâtre de scènes navrantes.

La ville de Constantinople est encore sous l'impression profonde que lui a causé l'affreux

sinistre qui a ravagé le quartier de Péra, et la plus grande consternation n'a pas cessé de régner. La Bourse et presque toutes les boutiques sont fermées, toutes les transactions, toutes les affaires demeurent suspendues.

L'ambassadeur de France a fait inviter tous les sujets français qui ont souffert de l'incendie à se rendre à l'ambassade pour y recevoir des secours pécuniaires.

Les détails sur cet immense désastre, où tant de fortunes se trouvent englouties, nous arrivent lentement. Cependant, des informations particulières reçues par des maisons de Paris qui ont des relations commerciales avec Péra, font craindre que l'étendue des pertes ne dépasse l'estimation indiquée déjà.

Le *Sun*, de Londres, a reçu, de son côté, quelques nouvelles au sujet de la destruction de l'hôtel de l'ambassade anglaise :

« Tout ce que renfermait l'ambassade est perdu ; cependant, on est parvenu à sauver les archives et l'argenterie. Aucune des personnes attachées à l'ambassade n'a éprouvé d'accident, quoique tous les objets qui leur appartenaient soient perdus. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé à l'Empereur le rapport suivant :

« Sire,

« Lorsque Votre Majesté, par un décret en date du 19 décembre 1860, réorganisa le service des haras, Elle décida, entre autres dispositions, la création d'un conseil supérieur composé de dix membres choisis par le ministre parmi les sénateurs, les députés, les officiers généraux de l'armée et les personnes versées dans les matières hippiques. Ce conseil avait pour mission d'aider de ses avis l'administration dans toutes les questions importantes du service.

« Il me paraît désirable aujourd'hui de reconstituer ce conseil sur des bases plus larges, en portant à vingt-cinq le nombre de ses membres ; ses attributions resteraient d'ailleurs les mêmes.

« Si Votre Majesté partageait cet avis, je la prierais de vouloir bien revêtir de sa signature le projet de décret ci-joint.

« Je suis, etc. »

Ce rapport est suivi, au *Journal officiel*, d'un décret conforme, et d'un arrêté ministériel nommant les membres du conseil supérieur des haras.

— L'Union se trompe en annonçant que la commission du budget a réduit de 170,000 à 100,000 fr. le traitement du maréchal Canrobert, comme commandant de l'armée de Paris.

Les émoluments attachés aux trois grands commandements, dont le maintien reste décidé, étaient jusqu'ici fixés comme suit :

Paris,	150,000 fr.
Lyon,	100,000
Nancy,	72,000

La réduction opérée par la commission du budget est de 20,000 fr. sur chacun des deux premiers, et de 12,000 sur le troisième.

— M. Guyot-Montpayroux a déposé au Corps-Législatif deux propositions ainsi conçues :

1^{er} projet.

« Art. 1^{er}. Les fonctions de maire sont distinctes de la présidence du conseil municipal.

« Art. 2. — Au commencement de chaque année les conseils municipaux nomment leurs présidents.

« Art. 3. — Les séances des conseils municipaux sont publiques. »

2^o projet.

« Art 1^{er}. Le nombre des députés est porté à 420.

« Art. 2. Les circonscriptions électorales seront désormais fixées par le Corps-Législatif. »

— Les nouvelles de la santé de M. Bancel sont des plus mauvaises, et les médecins désespèrent de le sauver.

— Il se confirme que le prince Napoléon va faire une excursion en Egypte. Le bruit court même que le cousin de l'Empereur ne fera que traverser le canal de Suez, et que le véritable but de son voyage serait d'aller visiter la Cochinchine. Le départ du prince n'aurait été retardé que par la maladie de ses enfants, atteints tous les trois de la rougeole.

— Il paraît certain que le haut-jury ne sera convoqué qu'après les élections pour le renouvellement des conseils généraux, c'est-à-dire vers le 21 ou le 22 de ce mois, alors il se réunirait vers le 10 ou le 15 juillet. On ne sait rien encore du lieu de la réunion. Sera-ce Tours, Blois ou Versailles ?

— La franc-maçonnerie veut aussi entrer dans le mouvement démocratique égalitaire. Dans l'assemblée générale qui a eu lieu le 6, on a proposé l'abolition des grades supérieurs, et la suppression de la formule : à la gloire du grand architecte de l'univers ; la suppression dans les banquets des santés ayant un caractère politique ; enfin, le remplacement du f. . Mellinet par le f. . Carnot, candidat du Siècle.

— On sait que le projet de relier directement l'Angleterre au continent par une voie ferrée traversant le détroit de la Manche à l'aide d'une combinaison d'enrochements et de ponts tubulaires (système Stephenson), a été communiqué dernièrement à l'Académie des sciences, qui a chargé une commission de cinq membres de lui en faire un rapport.

En attendant ce rapport, ainsi que le résultat des études topographiques définitives qui auront lieu très-prochainement sous la direction d'ingénieurs anglais et français, il paraît que les plans et documents relatifs au projet dont il s'agit vont être adressés aux agents diplomatiques de la France et de l'étranger. Ces agents pourront donc fournir à leurs gouvernements respectifs les renseignements préalables propres à les édifier sur les moyens pratiques de cette entreprise internationale, qui n'intéresse pas uniquement la France et l'Angleterre, mais en réalité tous les états de l'Europe.

— On écrit de Paris, le 3 juin :

La chaleur et la sécheresse persistantes qui règnent en ce moment commencent à inquiéter sérieusement les agriculteurs. Les nouvelles reçues de toutes les parties de la France, et on peut dire de tous les pays voisins, concordent sur ce point que si la pluie n'arrive pas au plus vite, nous sommes exposés à subir les conséquences fâcheuses d'une mauvaise récolte. C'est là la préoccupation la plus vive qui pèse en ce moment sur le monde des affaires. L'influence d'une mauvaise récolte agit en effet sur tant d'intérêts divers, que de la halle aux blés, l'inquiétude a gagné bien vite tout le monde commercial et financier, et que le gros public est bien forcé de s'apercevoir du danger qui le menace.

— On mande du Var qu'une partie de la plaine de ce département est infestée par des nuées de sauterelles noires qui dévorent toutes les récoltes, et dont on attribue l'invasion à la persistance de la sécheresse. Déjà, l'année dernière, le même territoire avait eu beaucoup à souffrir du même fléau.

— On trouve dans les archives qu'en 1775 une sécheresse de 31 jours, du 23 avril au 24 mai, donna les plus vives alarmes pour les récoltes. Mais les pluies bienfaisantes du mois de juin les réparèrent si complètement que, depuis un grand nombre d'années, on n'avait récolté une si énorme quantité de blé. Cette abondance fut générale.

En 1785, il ne tomba pas de pluie pendant les mois d'avril, mai et juin. Il y eut disette de céréales ; mais l'abondance du vin fut considérable.

— L'Emprunt de Péron, émis à la Société générale, est de 298 millions en obligations consolidées, avec jouissance à partir du 1^{er} juillet 1870. Il y a à verser d'ici le 20 avril 1871, 412,50 et net, en déduisant un coupon de 15 fr., 397 fr. 50. On a 30 fr. de rente. La Société générale ne s'est évidemment engagée qu'à bon escient et sur les plus solides garanties. Nous ne doutons pas qu'il n'y ait des réductions, puisque l'émission a lieu en même temps à Londres et à Amsterdam. — J.-F. Fort.

La lance du chevalier inconnu accomplit seule ce miracle.

Oh ! alors, je vous le dis, l'enthousiasme des assistants tint du délire ; les femmes agitaient leurs voiles, leurs mouchoirs, leurs atours ; les hommes se levaient, se penchaient, battaient des mains.

On jetait dans l'arène, aux pieds du victorieux, des fleurs, des rubans, des couronnes, des fermails, des épingles d'or, des bijoux précieux.

— Noël ! Noël ! hurlait le populaire.

Les chevaliers anglais clamaient :

— Hurrah ! hurrah !

On entendait ceux de France, venus à la suite du comte de Blois, qui d'une voix retentissante criaient :

— Los au roi du tournoi ! los ! los !

Une partie de l'assemblée interpellait les hérauts d'armes :

— Sonnez la victoire ! sonnez la victoire ! répétait-on à l'envi.

Les hérauts interdits embouchaient déjà la trompette et s'apprétaient à sonner la clôture du tournoi.

— Pas encore ! fit soudain une voix retentissante.

Et un dernier tenant, agitant sa lance, franchit barrière et d'un bond précipita son cheval en face du cheval de l'inconnu.

Le bruit cessa comme par enchantement.

— Ecoutez ! écoutez ! disait-on.

Les hérauts, suivant la coutume, décrivaient à voix haute le blason du nouveau combattant :

— D'argent à l'aigle éployée de sable, armée et couronnée de gueules, et coupée d'une bande de gueules proclamèrent-ils.

Le chevalier inconnu tressaillit à ces mots.

Ce blason que venaient de décrire les hérauts d'armes était celui du seigneur Du Guesclin.

Le seigneur Du Guesclin cependant prit champ, se courba sur son destrier et, serrant fortement sa lance, inclinée horizontalement et appuyée contre sa cuisse droite, il se tint prêt à fondre sur le vainqueur de son parti.

Mais le chevalier inconnu ne fit point mine de répondre à cette provocation.

Il regardait son adversaire et semblait pétrifié.

On voyait ses deux yeux ardents flamboyer à travers les trous de son casque.

Soit peur, soit fatigue, il ne conservait plus pour cette dernière phase de la lutte la vigueur qu'il avait déployée jusqu'alors.

— Allons ! allons, en garde ! murmura le seigneur Du Guesclin, impatient.

Mais, à la grande surprise de toute l'assistance, le chevalier inconnu, faisant un violent effort sur lui-

même, jeta son épée et sa lance devant le seigneur Du Guesclin et s'écria d'une voix étouffée :

— Je me déclare vaincu.

Un brouhaha immense accueillit ces paroles inattendues.

— Non ! non ! criaient la foule, cela ne saurait se passer ainsi ; on ne renonce pas au combat après seize victoires consécutives.

Le chevalier inconnu chancela et tomba de cheval ; les hérauts d'armes le reçurent dans leurs bras.

— C'est la fatigue qui a trahi ses forces ! criaient-on de toutes parts ; qu'on le proclame vainqueur ! Il a remporté le prix.

Le seigneur Du Guesclin fit un geste de désespoir.

— La victoire m'échappe, soupira-t-il ; je ne puis lutter contre un homme à terre et désarmé.

Les hérauts cependant s'empressèrent autour du chevalier inconnu, qui s'était évanoui.

On délaça les cordons de sa cuirasse ; on leva la visière de son casque pour lui donner de l'air.

L'émotion seule avait causé sa faiblesse ; le grand air le ramena. Il fut debout en un clin-d'œil, le visage à découvert.

Dix mille regards se fixèrent sur lui.

Les hommes, tant il est vrai qu'un sentiment d'envie se glisse à travers toutes nos admirations, les hommes

murmurèrent avec un soupir de soulagement :

— Allons ! allons ! personne n'est parfait sous le ciel. Ce jeune chevalier, s'il a la bravoure d'un roi, possède, en revanche, la laideur d'un dogue.

Les femmes furent plus indulgentes.

Les femmes virent Bertrand à travers le mirage de leur admiration.

Son visage leur apparut éclairé d'une auréole de gloire qui effaçait tout ce qu'il pouvait présenter de disgracieux.

— Heureuse la dame de ses pensées ! murmurèrent-elles.

Dans la lice, le seigneur Du Guesclin, stupéfait outre mesure, tombait d'étonnement en étonnement.

— Mon fils ! mon fils Bertrand ! s'écria-t-il en s'élançant vers le chevalier inconnu qui avait refusé de croiser le fer contre lui. Eh ! quoi, n'est-ce pas un rêve ! est-ce bien mon même fils Bertrand que j'avais laissé ce matin en mon manoir, que je retrouve ce soir en ce tournoi ?

— C'est bien moi, mon père, dit Bertrand, qui mit un genou en terre ; et je vous demande humblement pardon de vous avoir désobéi en venant à Rennes malgré votre défense.

— Te pardonner ! Ah ! c'est plutôt à moi de te demander pardon, mon fils, d'avoir méconnu trop long-

Chronique Locale et de l'Ouest.

Aux Electeurs du canton Sud de Saumur.

Mes chers concitoyens,

Quelques-uns osent dire que je n'ambitionne plus l'honneur de vous représenter au conseil général.

Ces hommes ne sont ni vos amis ni les miens, ils vous trompent.

J'oppose à leur assertion un formel démenti. Jettez avec confiance, au scrutin du 12 juin, mon nom dans l'urne électorale; que ce nom réunisse, comme en 1860 et 1861, la majorité des suffrages, et je ne vous ferai pas défaut, soyez-en certains; soyez certains également que, dans l'accomplissement de votre nouveau mandat, je ne cesserai d'apporter le zèle et l'entier dévouement que j'ai toujours mis au service des intérêts qui m'ont été confiés.

BUCAILLE,

Membre du conseil municipal de Saumur, conseiller général sortant, rééligible.

On distribue en ce moment, dans le canton Sud de Saumur, la circulaire suivante :

« Messieurs les Electeurs,

« Deux candidats au conseil général sont en présence : M. Bucaille, le conseiller général sortant, et M. Bury, conseiller municipal à Saumur, tous deux citoyens recommandables, que leur honorabilité personnelle désignerait également à vos suffrages, si l'on ne devait tenir compte, avant tout, de la divergence de leurs vues politiques.

« Or, dans une circonstance récente, quand la question s'est posée entre la République, dont vous ne voulez pas, et l'Empire, qui est le gouvernement de votre choix, M. Bucaille a voté *oui* et il a engagé ses amis à voter *oui*.

« Et M. Bury ? — On n'en sait rien.

« Quand, à Saumur, le conseil municipal a voté une adresse pour féliciter l'Empereur d'avoir échappé à l'assassinat, M. Bucaille a voté *oui*.

« M. Bury a voté *non*.

« Ce vote lui vaut l'appui de tous ceux qui, au plébiscite, ont voté *non*.

« Vous qui avez voté *oui*, lui donnerez-vous le vôtre ?

« Viendrez-vous vous déjuger vous mêmes ? Après avoir donné à l'Empire le magnifique témoignage de confiance du 8 mai, irez-vous, un mois après, porter vos voix sur l'un de ses adversaires ?

« Electeurs !

« Les ennemis de l'Empire n'ont de force que celle que nous leur donnons nous-mêmes. Sachons faire abnégation des sympathies et des antipathies personnelles; ne voyons que l'intérêt politique, intérêt si grand, qu'il efface à lui seul tous les autres ! Les ennemis de

l'Empire voteront pour M. Bury; ses amis pour M. Bucaille.

» CAMILLE BOUTET,

Electeur de Saumur, canton sud.

» Saumur, le 7 juin 1870. »

Monsieur le Rédacteur,

Je n'ai pas à répondre aux arguties de M. Camille Boutet. Qu'il n'attende pas de moi que je veuille occuper ses loisirs.

Mais je dois lui renvoyer ses reproches d'inexactitude qui ne sont ni justes, ni convenablement formulés.

— Je n'ai pas fait dire à M. Bineau autre chose que ce qu'il disait. Voici sa phrase : « L'usage, cette loi bien autrement en vigueur que tant d'autres lois, l'a ainsi voulu, et malgré les protestations de nos démissionnaires, cet usage prévaudra encore. »

On ne peut pas dire plus clairement que, dans la question des adresses, l'usage est et restera plus fort que la loi.

— Je ne suis pas un lecteur assidu de l'Officiel (chapitre des adresses), mais depuis que mon attention a été attirée sur cette question par la proposition de M. Bineau, c'est-à-dire depuis le 14 mai, j'ai suivi jour par jour ce journal, et dans les numéros des 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, je n'ai pas vu d'autre formule que celle-ci : « L'Empereur a reçu les adresses des maires, des conseillers municipaux et des habitants de... »

J'étais donc fondé à croire que c'était la formule consacrée, et, en fait, s'il y a eu, aux époques indiquées par M. Boutet, quelques adresses insérées comme émanant de conseils municipaux, elles sont peut-être dans la proportion de 1 à 200.

— J'ai dit qu'à Saumur l'usage des adresses n'avait pas prévalu, et que l'on en chercherait en vain sur les registres des délibérations. En cherchant bien on en a trouvé deux. Une en 1848, qui se termine par : *Vive la République*; l'autre au sujet de la naissance du Prince Impérial. Nous voilà bien loin des adresses pour complots ou attentats à la vie de l'Empereur, que M. Bineau avait citées au conseil comme précédents, et sur lesquelles s'étaient portées trop exclusivement mes recherches. Une seule adresse à l'Empereur ! et ce n'est point à l'occasion d'Orsini, de Thibaldi ni de Berezowski. Voilà l'usage que l'on invoque et c'est moi que l'on taxe d'inexactitude !

Enfin, j'ai encore fait une assertion inexacte en disant qu'aucun des démissionnaires du 14 mai n'avait fait la proposition de la nomination des maires par les conseils municipaux. Cependant on reconnaît que l'auteur de cette proposition est M. Abellard, qui n'était pas présent à la séance du 14, qui n'a pas donné sa démission en même temps que nous, ni par les mêmes motifs, qui a agi isolément

quand nous avons agi collectivement, et qui, je l'en félicite, n'avait pas encore été mêlé à toute cette polémique.

Non, M. Abellard n'est point un des démissionnaires du 14; j'ai eu raison de le dire, je le maintiens, et ceux-là seuls font des raisonnements dignes des *Provinciales*, qui ont recours aux subtilités pour se donner raison.

Agréez, etc. R. BODIN.

Lundi soir, le feu s'est déclaré aux Tuffeaux, chez le sieur Breton, carrier. Grâce à la promptitude des secours, le feu a été arrêté aussitôt; une petite toiture seule a été détruite.

La cause est inconnue.

Le même jour, au village de Lignière, commune de Brigné, on a retiré d'une mare le corps de la femme Beignon, qui y était tombée accidentellement et ne donnait plus signe de vie.

On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

Il n'est plus possible de nous faire illusion; nous sommes en présence d'une disette réelle de fourrages.

Il ne s'agit pas de se lamenter sur la situation, il s'agit de l'envisager telle qu'elle est, sans en dissimuler la gravité, mais sans l'exagérer, et de se mettre en mesure d'y faire face, s'il y a moyen.

Les semis de maïs pour fourrages, qui donnent une grande abondance de nourriture végétale fraîche, et qui ne fatiguent pas le sol, pourvu qu'on les fauche dès la première apparition des fleurs mâles, peuvent être renouvelés deux fois d'ici à la fin de la belle saison. Il est à propos ou jamais d'insister sur les semis de racines fourragères, qui peuvent immédiatement prendre la place laissée disponible par les colzas que la gelée a détruits.

Trois variétés de carottes peuvent être fort particulièrement recommandées aux cultivateurs : ce sont la carotte blanche du Palatinat, la jaune d'Achicourt et la rouge anglaise d'Altringham.

Je crois opportun de rappeler, dans les conjonctures actuelles, une culture des plus avantageuses, qui n'est guère connue et pratiquée que sur quelques points de notre extrême-frontière du Nord, tant il est difficile à une culture quelconque de se faire accepter là où elle n'est pas dans les usages du pays.

On sème pendant la première quinzaine de juin un mélange par parties égales d'avoine blanche et de féverole ou fève à cheval. Cette semaille serait beaucoup trop tardive si l'on se proposait de récolter la graine de ces deux plantes; mais tel n'est pas le résultat qu'on en attend : c'est purement et simplement une culture fourragère.

Dès que la féverole a passé fleur et que l'avoine montre ses épis, le tout est fauché,

En même temps Jehanne lui tendait sa joue droite, si blanche et si rosée à la fois, qu'on eût dit que le printemps avait pétri pour elle ses lis les plus candides et ses roses les plus vermeilles.

Bertrand obéit machinalement. Il tremblait comme tremblaient les pythonisses à l'approche du dieu inspirateur.

Ce fut les yeux fermés qu'il approcha ses lèvres du visage de Jehanne : tout son être reçut à ce contact une commotion dont le souvenir devait être ineffaçable.

Quand il rouvrit les yeux, le duc Jehan, le comte de Blois et la jeune épousée, accompagnés de leur suite, regagnaient, au bruit des fanfares, le palais ducal.

— Oh ! soupira Bertrand en jetant sur le noble cortège un long regard de flamme, puisqu'il m'est interdit de vous aimer d'amour, belle et sainte princesse dont la vue a éveillé mon cœur, dont la voix a fait de moi un homme, je jure, du moins, de porter éternellement vos couleurs, d'être jusqu'à la mort votre chevalier, votre homme lige, et de défendre envers et contre tous votre personne et vos droits.

L'histoire est là pour témoigner si Bertrand Du Guesclin sut tenir son serment. FRANCIS TESSON.

FIN.

séché et bottelé. C'est alors un fourrage sec très-nourrissant, qui exposerait les bestiaux à de fréquentes indigestions, s'il leur était distribué seul et à trop forte dose à la fois : il est sans inconvénient quand on le donne, en mélange avec de la paille hachée, aux bêtes bovines et aux chevaux; il les nourrit parfaitement; c'est autant de ménagé sur l'approvisionnement de fourrage sec des prairies naturelles et artificielles.

Grâce à tous ces moyens supplémentaires d'alimenter les herbivores domestiques, chacun peut espérer de traverser sans trop de difficulté le prochain hivernage.

L'eau, par suite de la sécheresse, devient chaque jour moins abondante dans les pays de plaine. Déjà, dans diverses localités, on est forcé d'en aller chercher fort loin. D'un autre côté, les mares tarissent et l'eau commence à y devenir fétide.

Cette corruption de l'eau pouvant occasionner des épizooties chez les animaux qui s'en abreuvent, il paraît utile de rappeler aux agriculteurs qu'on purifie aisément les eaux boueuses qui commencent à verdier et ont une odeur marécageuse.

Il suffit de fixer à l'intérieur d'une fûtaille défoncée et au quart environ de sa hauteur un fond percé de trous, de remplir ensuite en partie la barrique avec une couche de sable pur ou de petits graviers et une bonne épaisseur de poussier de charbon débarrassé de sa partie poudreuse. On termine ce filtre en le couvrant d'une toile claire.

Quand le tout a été ainsi disposé, on verse l'eau qu'on veut épurer sur la toile. Cette eau, en traversant la couche de poussier de charbon et de sable, se décolore, s'épure et arrive presque limpide au fond de la fûtaille, qui doit être munie d'un robinet.

Lorsque le filtre ne fonctionne plus, on retire le charbon et le sable, on les lave ou on les remplace par d'autres.

On peut aussi se servir de sable non-terreux et y interposer de la laine tontisse. Ce mode de filtration est usité avec succès pour les eaux de la Durance, qui sont toujours très-troubles ou très-limoneuses.

Ces divers moyens ne donnent pas, il est vrai, une eau aussi limpide que celle qu'on obtient avec les pierres poreuses filtrantes, mais cette eau néanmoins est très-salubre pour le bétail.

PROBABILITÉS DU TEMPS POUR LE MOIS DE JUIN.

J'avais annoncé des gelées tardives pour la première dizaine de mai, puis ensuite des chaleurs intenses ainsi que des mouvements orageux vers les 15, 18, 24, 27 et 30; jusqu'à présent, l'événement a confirmé mes prévisions. Voici les données pour le mois de juin :

A part des mouvements orageux qui se produiront aux époques indiquées ci-après, le temps sera généralement beau et très-chaud sur la France, l'Angleterre, la Belgique, la Bavière, la Suisse, la Lombardie et l'Espagne, particulièrement pendant la 2^e et la 3^e dizaine, et surtout dans le Midi.

La grêle et les trombes d'eau sont à craindre, principalement vers les 4, 13, 21 et 26. J'engage les cultivateurs à se prémunir contre les sinistres, la présente année devant être très-orageuse. La sécheresse persistera là où les pluies d'orage ne se produiront pas, notamment sur le versant des Cévennes, des Pyrénées et des Alpes.

Les épidémies continueront à sévir. Gare en outre les dégâts occasionnés par les insectes et les sauterelles en Algérie! Sans compter les misères que nous réserve l'été, car, hélas! nous ne sommes pas encore au bout de nos soucis. Attendons, et nous verrons si mes calculs, étaient ou non exacts.

Grains ou orages vers le 4, (6), 9, 14, (17), 21, 26, 29.

Coups de vent probables du 18 au 15 : mer du Nord, Baltique, Manche, Océan; du 20 au 25 : Manche, Océan, golfe de Lion, Espagne, Italie. Avis aux marins!

Nota. — Les perturbations retardent d'un

temps les nobles qualités qui sont en toi. Viens dans mes bras, viens sur mon cœur, toi l'orgueil de mon nom, toi l'espoir de ma race!

Le père et le fils se tinrent longtemps embrassés.

Dans la tribune ducal la fiancée du comte de Blois dissimulait de son mieux la rougeur qui envahit ses joues, lorsqu'elle reconnut dans le vainqueur du tournoi Bertrand Du Guesclin, son galant compagnon de la lande.

IX.

Bertrand Du Guesclin savourait avec toute l'avidité de ses dix-huit ans les ivresses du triomphe.

La tendresse que lui témoignait son père, les cris enthousiastes de la foule, inondèrent son cœur d'une joie immense.

Mais cette joie ne se pouvait comparer à celle qu'il ressentit, lorsque les juges du camp le conduisirent à la tribune ducal.

Elle était là! elle le voyait! elle allait lui décerner la palme.

Jehanne se tenait debout entre le bon duc Jehan et le comte de Blois.

Sa rougeur momentanée avait disparu. Elle souriait maintenant en contemplant Bertrand, qui pâle, interdit par tant d'émotions successives, s'avavançait en trébu-

chant.

Le jeune homme s'agenouilla ou plutôt se laissa choir sur un coussin de velours placé, suivant le cérémonial, aux pieds de la reine du tournoi.

En même temps qu'une joie intense, un grand déchirement se fit en lui.

— Je ne l'avais pas rêvée d'un si noble rang, soupirait-il. O Dieu puissant, pourquoi m'avoir montré l'un de tes anges, puisqu'il me faut maintenant l'oublier!

Jehanne s'était penchée vers le jeune vainqueur, et de ses nobles mains, plus blanches que l'albâtre, elle pendit à son cou le joyau précieux promis au vainqueur.

— Bien, bien, messire Bertrand, lui dit-elle à l'oreille, vous êtes fidèle à votre promesse. Nous sommes contents de vous.

Bertrand frissonna d'un doux émoi en entendant de rechef cette voix qui résonnait comme un écho du ciel.

— Et maintenant, messire, reprit à haute voix la jeune fiancée, accomplissez jusqu'au bout les rites de la chevalerie dont vous vous êtes si vaillamment acquitté jusqu'à présent.

Il se releva et parut étonné, ignorant quel devoir lui restait à accomplir.

— Embrassez la reine du tournoi, c'est l'usage, lui dit doucement le comte de Blois.

jour pour les pays situés au delà des Alpes. Les dates placées entre parenthèses sont douteuses.

Périgueux, 2 mai 1870.

NICK (L. D'A...).

VILLE DE SAUMUR.

ELECTIONS

Pour le conseil général et le conseil d'arrondissement.

Vote des samedi 11 et dimanche 12 juin 1870.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu les lois des 22 juin 1853 et 7 juillet 1852; Vu les décrets des 2 février et 7 juillet 1852; Vu l'arrêté de M. le Préfet, en date du 24 mai 1870; Vu la loi du 27 brumaire au X, qui divise la commune de Saumur en trois cantons;

Donne avis à ses concitoyens,

Que les électeurs du canton de Saumur Sud sont appelés à élire un conseiller général et deux conseillers d'arrondissement; la réunion aura lieu à la Mairie;

Que les électeurs du canton de Saumur Nord-Ouest sont appelés à élire un conseiller d'arrondissement; leur réunion se tiendra sous le Péristyle fermé du Théâtre.

Le scrutin sera ouvert le samedi 11 juin, à 8 heures du matin, et clos provisoirement ce même jour, à 6 heures du soir.

Il sera repris le lendemain dimanche 12

juin, à 8 heures du matin, et clos définitivement ce même jour, à 4 heures du soir.

MM. les électeurs du canton Sud sont prévenus qu'il ne sera reçu pour les deux conseillers d'arrondissement à élire, qu'un seul bulletin sur lequel les deux noms devront être inscrits.

Ils sont invités à conserver leurs cartes électorales, pour le cas où il faudrait avoir recours à un second tour de scrutin.

Les cartes d'électeurs, indiquant le canton, l'heure et le lieu de la réunion, seront portées à domicile.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu leurs cartes pourront se présenter à la Mairie pour les retirer jusqu'au dimanche 12 juin, 3 heures du soir.

Hôtel de-Ville de Saumur, le 2 juin 1870.

Les Conseillers municipaux délégués faisant fonctions de Maire.

BURY. LECOY.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans prévient le public que, pendant la saison des bains de mer de 1870 jusqu'au 1^{er} octobre, elle délivrera des billets, aller et retour, de 1^{re} 2^e et 3^e classe, avec réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires, pour la Rochelle et St-Nazaire.

Cette distribution se fait les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine.

Ces billets seront valables, pour le retour, savoir: ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant

inclusivement. Ils donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs. Toutefois les billets de 2^e et de 3^e classe ne seront admis que dans les trains qui comporteront des voitures de ces classes.

Ces billets ne seront valables que pour les parcours pour lesquels ils auront été délivrés. En conséquence, dans le cas où, soit à l'aller, soit au retour, le voyageur, porteur d'un de ces billets, descendrait à une autre station que celle inscrite sur ledit billet, il aurait à payer la différence entre le prix, au tarif ordinaire, de la place qu'il aurait occupée et la valeur du coupon représenté.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les bruits les plus contradictoires circulent au sujet de la prorogation de la Chambre des députés, ou plutôt de son ajournement. Comme toujours, les uns critiquent ce nouveau retard, les autres l'approuvent.

On prétend que l'horizon s'assombrit beaucoup du côté de l'Allemagne et plus à l'est, que la Russie masse beaucoup de troupes, que la Prusse arme ses forteresses maritimes, etc. Le nuage n'est peut être pas si gros qu'on le dit, mais il y a des points noirs.

Rome, 7 juin. — Dans une protestation énergique adressée au pape par l'entremise des

cardinaux légats et revêtu de plus de cent signatures, l'opposition s'élève contre le procédé violent par lequel on a, dans la séance du 3, empêché de parler une cinquantaine de Pères, parmi lesquels se trouvait Mgr Dupanloup, en faisant voter par surprise la clôture de la discussion.

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalésière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE ET PAR PARTIES LA PROPRIÉTÉ DE L'ALEU

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la route de Saumur aux Tuffeaux.

Appartenant à M. BRUNEL.

Cette propriété comprend:

Maison de maître, quatre maisons de fermiers, servitudes, jardins fruitiers et jardin potager, parc entouré de fossés; vignes, terres labourables, prairies, taillis et châtaigneraie.

Le tout d'une contenance de 53 hectares 98 ares 49 centiares, composé comme suit:

Jardins, terres et rangées.....	12	28	05
Vignes.....	2	56	85
Bois-taillis.....	11	69	61
Châtaigneraie.....	2	25	11
Prés.....	5	18	91

Total des contenance..... 53 98 49

Entrée en jouissance du 1^{er} novembre 1870.

Paiement des impôts de la même époque.

Facilités de paiement.

S'adresser:

Pour visiter la propriété, à M. Pierre DEPIN, régisseur, demeurant à L'Aleu, et à M. François PERCHER, expert-géomètre à Saumur;

Et, pour traiter, soit à M. François PERCHER, soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Les personnes qui désireront acquérir pourront s'adresser tous les dimanches, à une heure, aux fondés de pouvoir de M. BRUNEL, qui se trouveront à la propriété de L'Aleu.

A VENDRE OU A AFFERMER LE FOUR A CHAUX Ste-ELISABETH,

Situé commune de Chenchutte-les-Tuffeaux.

Et les bâtiments en dépendant.

S'adresser à M^e DUFOUR, notaire à Gennez. (112)

A VENDRE OU A LOUER
Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UN JARDIN, situé au Pont-Fouchard, bien affrui, d'une contenance de 15 ares environ.

S'adresser, à M. MORANCE, hôtel de la Promenade, à Saumur.

A LOUER

Pour la St-Jean, UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE
rue Beaurepaire,

Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

PREMIER ÉTAGE, maison Gaborit, rue St-Jean, à Saumur.

S'adresser à M. Gaborit ou à M. Poisson, rue de la Petite-Bilange.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON,
rue Cendrière.

Précédemment occupée par M. Binsse, huissier.

Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (75)

A VENDRE 14 BEAUX ORANGERS.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN AGENT pour une compagnie d'assurances contre l'incendie.

S'adresser à M. E. Cauville, 12, place des Halles, ANGERS.

EAU DENTIFRICE JAPONN
PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

1867

Ces Produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spécimens les plus renommés, si même ils ne les surpassent.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. — Paris, Province, Étranger.

GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Écuries, PARIS.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles (7^e ANNÉE).

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant des petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images colorées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des six premières années forme quatre beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 7 MAI.			BOURSE DU 8 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.....	74 40	05	00	74 52	12	00
4 1/2 pour cent 1852.....	103 90	10	00	103 80	00	10
Obligations du Trésor.....	498 00	00	00	498 75	75	00
Ville de Paris 1869.....	358 50	1	00	358 50	00	00
Banque de France.....	2865 00	00	00	2865 00	00	00
Crédit Foncier (estamp.).....	1335 00	00	00	1330 00	00	5 00
Crédit Foncier colonial.....	415 00	00	00	415 00	00	00
Crédit Agricole.....	648 75	1	25	647 50	00	1 25
Crédit Industriel.....	663 75	00	1 25	663 75	00	00
Crédit Mobilier (estamp.).....	256 25	3 75	00	256 25	00	00
Comptoir d'esc. de Paris.....	731 25	2 50	00	733 75	2 50	00
Orléans (estampillé).....	985 00	1 25	00	985 00	10	00
Nord (actions anciennes).....	1225 00	5 00	00	1227 50	2 50	00
Est.....	611 25	00	00	611 25	00	00
Paris-Lyon-Méditerranée.....	1007 50	5 00	00	1010 00	2 50	00
Midi.....	677 50	00	1 25	680 00	2 50	00
Ouest.....	628 75	00	1 25	625 00	00	3 75
Charentes.....	505 00	00	00	508 75	00	1 25
Vendée.....	00 00	3 00	00	00 00	00	00
C ^e Parisienne du Gaz.....	1712 50	00	2 50	1715 00	2 50	00
Canal de Suez.....	255 00	2 50	00	257 50	2 50	00
Transatlantiques.....	213 75	1 25	00	215 00	1 25	00
Câble transatlantique.....	400 00	00	5 00	400 00	00	00
Compagnie immobilière.....	122 50	00	00	126 25	3 75	00
Emprunt italien 5 0/0.....	60 10	00	10	60 25	15	00
Autrichiens.....	813 75	00	00	813 75	00	00
Sud-Autrich.-Lombards.....	391 25	3 75	00	390 00	00	1 25
Victor-Emmanuel.....	00 00	00	00	00 00	00	00
Crédit Mobilier Espagnol.....	470 00	5 00	00	480 00	10	00
Est-Hongrois.....	318 75	00	1 25	318 75	00	00
Foncier autrichien.....	1085 00	00	2 50	1000 00	5 00	00

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.....	357 75	00	00	358 75	00	00
Orléans.....	358 50	00	00	359 00	00	00
Paris-Lyon-Méditerranée.....	353 50	00	00	358 00	00	00
Ouest.....	352 50	00	00	353 50	00	00
Midi.....	349 25	00	00	348 75	00	00
Est.....	350 00	00	00	351 00	00	00

Saumur, P. GODET, imprimeur.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.